

Plaidoyer en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les institutions européennes

Nous, Représentants de la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la France, la Grèce, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque et la Fédération Wallonie-Bruxelles, réunis à Erevan (Arménie) le 9 octobre 2018, à l'occasion de la 35^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie,

Fiers de notre appartenance à la Francophonie, dont l'une des missions premières inscrite dans le Cadre stratégique est la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, et attachés au *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* adopté au Sommet de Bucarest en 2006, dont les principes ont été réaffirmés dans la résolution sur la mise en œuvre de cet instrument adoptée lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo (Madagascar), tenue les 23 et 24 novembre 2016 ;

Félicitant la Secrétaire générale de la Francophonie pour le plaidoyer vigoureux en faveur du respect du régime multilingue des organisations qu'elle mène, aussi bien dans ses discours officiels qu'au cours de ses rencontres avec les plus hauts responsables de ces organisations, en y associant les représentants des autres espaces linguistiques ;

Reconnaissants envers l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), son Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et, en particulier, sa représentation permanente auprès de l'Union européenne (UE), pour la veille rigoureuse qu'elle assure, en liaison avec les représentations permanentes des États membres de l'UE, et la conduite d'une action résolue de fédération des acteurs francophones de la construction européenne : ambassadeurs, députés européens, fonctionnaires européens, correspondants de presse et journalistes, influenceurs et représentants des acteurs économiques ;

Constatant une tendance continue de dégradation du multilinguisme *de facto* au sein des différentes institutions, organes et agences européens, en particulier à l'écrit (notes, documentation, courriels, etc.), mais aussi dans la communication externe et les réunions des groupes de travail ne disposant pas d'interprétation ;

Considérant l'évolution de l'UE et reconnaissant la nécessité d'y réaffirmer le multilinguisme ;

Décidons de nous mobiliser durablement autour de l'usage du français et plus largement du multilinguisme à l'UE, et à cet effet, nous engageons à :

1. **sensibiliser** les instances européennes sur la nécessité de respecter le multilinguisme et en particulier l'utilisation de la langue française au sein de l'UE ;
2. **mener** des actions conjointes et concertées d'interpellation des autorités concernées des institutions, organes et agences européens lorsque des manquements sont constatés, afin d'obtenir le nécessaire rééquilibrage entre les langues de travail de l'UE, conformément aux textes en vigueur et, à défaut, que soit favorisé le recours à

une pluralité minimale de langues, dont le français, et ce sans délai supplémentaire par rapport à une langue ou à une autre, et notamment :

- à l'écrit, dans la rédaction des documents susceptibles d'orienter le choix de la langue des réunions ;
 - sur les sites internet du Conseil, du Parlement, et des directions générales, agences et délégations de la Commission européenne, y compris dans les États candidats (qui se trouvent orientés dans le choix de la langue de la négociation d'adhésion) ;
 - dans l'affichage intérieur et extérieur des bâtiments européens des campagnes de communication ;
 - dans les appels à candidatures ;
 - dans les appels d'offres et à propositions ;
 - à l'oral dans les enceintes de négociation et de concertation ;
3. **exercer** sur cette question une veille active et organisée à travers le Groupe des ambassadeurs francophones (GAF), institution par institution (Parlement, Commission, Agences, Conseil, Cour de Justice de l'UE, Conseil économique et social, Comité des régions, Service européen de l'action extérieure), direction générale par direction générale (pour la Commission européenne), support et enceinte de communication par support et enceinte de communication (documents écrits, sites internet, réseaux sociaux, affichages intérieurs et extérieurs, réunions, conférences internationales, etc.), et acteur par acteur ;
 4. **privilégier**, autant que possible, des profils francophones pour les représentantes et représentants permanents auprès de l'UE ainsi que pour les autres diplomates et fonctionnaires en poste dans les représentations permanentes, comme dans les services centraux d'où émanent les notes de négociation ;
 5. **recommander** à ces derniers de privilégier l'expression en français, au moins de manière partagée avec une autre langue (et ce tout particulièrement au sein des Coreper I et II, du Cops et des Groupes Antici et Mertens) ;
 6. **privilégier** nous-mêmes le recours à la langue française, selon les contextes, en particulier dans les enceintes officielles et les plus symboliques, pour témoigner de notre attachement au multilinguisme ;
 7. **proposer**, autant que possible, des commissaires européens francophones et des juges (Cour de Justice de l'UE) francophones ;
 8. **veiller** à ce que la présidence par notre État du Conseil de l'UE ménage la place la plus large possible au français ;
 9. **encourager** nos représentants à prendre des cours de français lorsqu'ils ne maîtrisent pas cette langue, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement et d'un soutien par l'OIF de ses États membres européens dans cet effort ;
 10. **poursuivre** un dialogue régulier en format OIF/UE en lien avec la représentation permanente de l'OIF auprès de l'UE.